

Administration
de l'Aménagement du
Territoire et du Logement

DIRECTION URBANISME

1035 BRUXELLES,
Gare du Nord
Rue du Progrès 80 - boîte 1
Tél : 02/204.21.11
Fax : 02/204.15.23
E-Mail : aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

RECOMMANDE

VIVAQUA
17-19 boulevard de l'Impératrice

1000 BRUXELLES

URBANISME-STEDENBOUW			
28.06.2018			
SECR	AUTO/ VERG.	CONT	MOB
PLAN			CAR

Votre lettre du
-/-

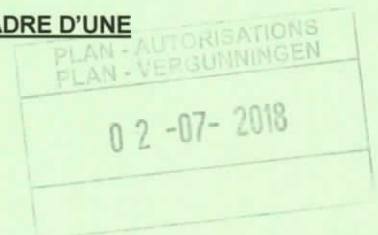
Vos références
-/-

Nos références
04/PFD/661226

Annexe(s)
1 dossier + AR

Votre correspondante : Diane GUSTIN, - tél. : 02/204.19.86 E-mail : dgustin@sprb.brussels

DEMANDE D'AVIS AUX ADMINISTRATION(S) OU INSTANCE(S) DANS LE CADRE D'UNE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ⁽¹⁾
DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ⁽¹⁾
DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR ⁽¹⁾
DEMANDE DE CERTIFICAT EN VUE DE LOTIR ⁽¹⁾



- Commune : Bruxelles
- Demandeur : S.A. LEX 85
Monsieur Benoît Nibelle et Dirk Cavens
Jan Van Gentstraat 7 bus 402
2000 Anvers
- Situation de la demande : Rue de la Loi de 83 à 85
- Objet de la demande : Rénover les entrées, les façades et les annexes du bâtiment, augmenter le volume des 6ème et 7ème étages en façade avant et modifier la surface commerciale au premier sous-sol.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée et en application de l'article 153, §1, al.6, 164, al. 3, 176, 177, §2 ou 200 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour avis et prescriptions éventuels de vos services, le dossier ci-joint comprenant :

- 1° une copie de l'accusé de réception du dossier délivré au demandeur;
- 2° un exemplaire du dossier de la demande :

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de permis d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier des demandes de permis de lotir et de certificat d'urbanisme en vue de lotir. ⁽¹⁾

Afin de me permettre de respecter le délai d'instruction qui m'est imparti par le code, je vous prie de me faire parvenir votre avis dans les 30 jours de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le fonctionnaire délégué,

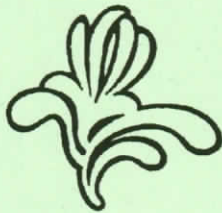
27-06-2018

Bety WAKNINE,
Directrice générale

⁽¹⁾ Copie au Collège des Bourgmestre et Echevins de et à Bruxelles, ses références:

⁽¹⁾ Copie au demandeur

MINISTERE
DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE



Administration
de l'Aménagement du
Territoire et du Logement

DIRECTION URBANISME

1035 BRUXELLES,
Gare du Nord
Rue du Progrès 80 - boîte 1
Tél : 02/204.21.11
Fax : 02/204.15.23
E-Mail : aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

RECOMMANDE

S.T.I.B.
Public Affairs
General Management
Rue Royale, 76

1000 BRUXELLES

L 675118
04PFD661226_112_16

URBANISME-STEDENBOUW			
28.06.2018			
SECR	AUTO/ VERG.	CONT	MOB
PLAN			CAR

Votre lettre du
-/-

Vos références
-/-

Nos références
04/PFD/661226

Annexe(s)
1 dossier + AR

Votre correspondante : Diane GUSTIN, - tél. : 02/204.19.86 E-mail : dgustin@sprb.brussels

DEMANDE D'AVIS AUX ADMINISTRATION(S) OU INSTANCE(S) DANS LE CADRE D'UNE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT EN VUE DE LOTIR ⁽¹⁾

PLAN - AUTORISATIONS PLAN - VERGUNNINGEN
02-07-2018

- Commune : Bruxelles
- Demandeur : S.A. LEX 85
Monsieur Benoît Nibelle et Dirk Cavens
Jan Van Gentstraat 7 bus 402
2000 Anvers
- Situation de la demande : Rue de la Loi de 83 à 85
- Objet de la demande : Rénover les entrées, les façades et les annexes du bâtiment, augmenter le volume des 6ème et 7ème étages en façade avant et modifier la surface commerciale au premier sous-sol.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée et en application de l'article 153, §1, al.6, 164, al. 3, 176, 177, §2 ou 200 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, **pour avis et prescriptions éventuels** de vos services, le dossier ci-joint comprenant :

- 1° une copie de l'accusé de réception du dossier délivré au demandeur;
- 2° un exemplaire du dossier de la demande :

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de permis d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier des demandes de permis de lotir et de certificat d'urbanisme en vue de lotir. ⁽¹⁾

Afin de me permettre de respecter le délai d'instruction qui m'est imparti par le code, je vous prie de me faire parvenir votre avis **dans les 30 jours** de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le fonctionnaire délégué,

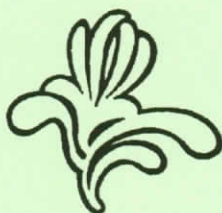
27-06-2018

Bety WAKNINE,
Directrice générale

⁽¹⁾ Copie au Collège des Bourgmestres et Echevins de et à Bruxelles - ses références :

⁽¹⁾ Copie au demandeur

MINISTERE
DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE



Administration
de l'Aménagement du
Territoire et du Logement

DIRECTION URBANISME

1035 BRUXELLES,
Gare du Nord
Rue du Progrès 80 - boîte 1
Tél : 02/204.21.11
Fax : 02/204.15.23
E-Mail : aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

RECOMMANDE

A.N.L.H. ASBL
Rue de la Fleur d'Oranger, 1 - boîte 21
Appartement 37

1150 BRUXELLES

04PFD661226_112_13

267518

URBANISME-STEDENBOUW			
28.06.2018			
SECR	AUTO/ VERG.	CONT	MOB
PLAN			CAR

Votre lettre du
-/-

Vos références
-/-

Nos références
04/PFD/661226

Annexe(s)
1 dossier + AR

Votre correspondante : Diane GUSTIN, - tél. : 02/204.19.86 E-mail : dgustin@sprb.brussels

DEMANDE D'AVIS AUX ADMINISTRATION(S) OU INSTANCE(S) DANS LE CADRE D'UNE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT EN VUE DE LOTIR ⁽¹⁾

- Commune : Bruxelles
- Demandeur : S.A. LEX 85
Monsieur Benoît Nibelle et Dirk Cavens
Jan Van Gentstraat 7 bus 402
2000 Anvers
- Situation de la demande : Rue de la Loi de 83 à 85
- Objet de la demande : Rénover les entrées, les façades et les annexes du bâtiment, augmenter le volume des 6ème et 7ème étages en façade avant et modifier la surface commerciale au premier sous-sol.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée et en application de l'article 153, §1, al.6, 164, al. 3, 176, 177, §2 ou 200 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour avis et prescriptions éventuels de vos services, le dossier ci-joint comprenant :

- 1° une copie de l'accusé de réception du dossier délivré au demandeur;
- 2° un exemplaire du dossier de la demande :

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de permis d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier des demandes de permis de lotir et de certificat d'urbanisme en vue de lotir. ⁽¹⁾

Afin de me permettre de respecter le délai d'instruction qui m'est imparti par le code, je vous prie de me faire parvenir votre avis dans les 30 jours de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

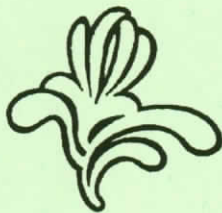
27-06-2018

Le fonctionnaire délégué,

Bety WAKNINE,
Directrice générale

⁽¹⁾ Copie au Collège des Bourgmestres et Echevins de et à Bruxelles - ses références :

⁽¹⁾ Copie au demandeur



Administration
de l'Aménagement du
Territoire et du Logement

DIRECTION URBANISME

1035 BRUXELLES,
Gare du Nord
Rue du Progrès 80 - boîte 1
Tél : 02/204.21.11
Fax : 02/204.15.23
E-Mail : aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

RECOMMANDE

Bruxelles Mobilité
Mr. J-P. Gailly, Directeur général

C.C.N. - 6e étage

2675118, 04PFD661226_112_17

URBANISME-STEDENBOUW			
28.06.2018			
SECR	AUTO/ VERG.	CONT	MOB CAR
PLAN			

Votre lettre du
-/-

Vos références
-/-

Nos références
04/PFD/661226

Annexe(s)
1 dossier + AR

Votre correspondante : Diane GUSTIN, - tél. : 02/204.19.86 E-mail : dgustin@sprb.brussels

DEMANDE D'AVIS AUX ADMINISTRATION(S) OU INSTANCE(S) DANS LE CADRE D'UNE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ⁽¹⁾

DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR ⁽¹⁾

DEMANDE DE CERTIFICAT EN VUE DE LOTIR ⁽¹⁾

- Commune : Bruxelles
- Demandeur : S.A. LEX 85
Monsieur Benoît Nibelle et Dirk Cavens
Jan Van Gentstraat 7 bus 402
2000 Anvers
- Situation de la demande : Rue de la Loi de 83 à 85
- Objet de la demande : Rénover les entrées, les façades et les annexes du bâtiment, augmenter le volume des 6ème et 7ème étages en façade avant et modifier la surface commerciale au premier sous-sol.

PLAN - ALLOCATIES PLAN - VERGUNNINGEN
02-07-2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée et en application de l'article 153, §1, al.6, 164, al. 3, 176, 177, §2 ou 200 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, **pour avis et prescriptions éventuels** de vos services, le dossier ci-joint comprenant :

- 1° une copie de l'accusé de réception du dossier délivré au demandeur;
- 2° un exemplaire du dossier de la demande :

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de permis d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier de demande de certificat d'urbanisme. ⁽¹⁾

Le contenu du dossier de la demande est fixé par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2004 déterminant la composition du dossier des demandes de permis de lotir et de certificat d'urbanisme en vue de lotir. ⁽¹⁾

Afin de me permettre de respecter le délai d'instruction qui m'est imparti par le code, je vous prie de me faire parvenir votre avis **dans les 30 jours** de la réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

27-06-2018

Le fonctionnaire délégué,

Bety WAKNINE,
Directrice générale

⁽¹⁾ Copie au Collège des Bourgmestre et Echevins de et à Bruxelles - ses références -

⁽¹⁾ Copie au demandeur